



La CES condamne le gouvernement briseur de grève en Grèce

Geplaatst op woensdag 30 januari 2013 |



La Confédération européenne des syndicats (CES) condamne l'usage fait par les autorités grecques de la législation sur la réquisition civile pour briser une action de grève de travailleurs luttant pour préserver un système salarial du secteur public fixé par convention collective.

Cette législation, qui n'a pratiquement jamais été invoquée depuis l'effondrement de la dictature militaire en 1974, et qui peut mener à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans, a maintenant été utilisée contre des travailleurs du métro d'Athènes en grève. Bernadette Ségo, Secrétaire générale de la CES, a déclaré : « *Le recours à des pouvoirs d'exception pour exécuter des politiques d'austérité est inacceptable. Hier encore, lors d'une conférence extraordinaire marquant l'anniversaire de la CES à laquelle participait Yannis Panagopoulos, Président d'un syndicat grec, le Commissaire Rehn a parlé de notre « précieux » modèle social et des bienfaits du dialogue social. Nous faisons appel à lui pour dire au gouvernement grec que son action est totalement à l'opposé de la voie à suivre pour sortir de la crise.* »